



## MISE EN GARDE AU LECTEUR

### Validité des données :

Ce document a été généré automatiquement par l'application Scol@miente le 2 octobre 2019, et présente des informations actualisées pour la dernière fois le 17 septembre 2018.

Le lecteur doit être attentif au fait que les données de l'application évoluent régulièrement et peuvent devenir obsolètes. Afin d'éviter tout risque lié à l'utilisation d'informations dépassées, merci de consulter régulièrement l'application.

### Obligations de l'employeur :

Les fiches de préconisations donnent des informations sur les mesures de prévention à mettre en œuvre lors du traitement d'un matériau amianté. Il s'agit de préconisations à caractère général établies selon les valeurs des niveaux d'empoussièrement évalués *a priori*.

**Ces fiches ne peuvent pas se substituer à l'évaluation des risques réglementaire prévue par le code du travail qui relève de la responsabilité de l'employeur.**

### Activité :

Sous-section 3 : Retrait - Encapsulage

### Matériau :

Toiture - Bardage : plaque plane ou ondulée, tuile, ardoise

### Technique de traitement :

Dépose par le dessous - Désemboîtement - Déconstruction

### Travail à l'humide :

Humidification du matériau par pulvérisation des matériaux seule

### Captage à la source :

Absence de captage des poussières à la source

Empoussièrement :

782 f/l

Indice de confiance :

  
faible élevé